

Jeunesse et Sports

REF : DJS2016003

Signataire : ABW

Séance du Conseil Municipal du 24/03/2016

RAPPORTEUR : Salah CHIBAH

OBJET : Accord de principe sur le projet de parrainage sportif dans le cadre du Tournoi International de tennis de Roland Garros entre le CMA TENNIS, la commune d'Aubervilliers, et les sociétés FEDERAL EXPRESS et BNP PARIBAS

EXPOSE :

Le tennis est un sport individuel très répandu en France et dont le CMA TENNIS enseigne et développe la pratique à AUBERVILLIERS depuis de nombreuses années, notamment en direction des jeunes. Dans le cadre du tournoi international de tennis de Roland GARROS, une chaîne de télévision américaine - The Tennis Channel - a pour projet de réaliser un documentaire sur le développement de ce sport dans des quartiers populaires d'Ile-de-France.

La Fédération Française de Tennis (FFT) et la Commune, soucieuses de permettre le bon déroulement de cette opération, souhaitent valoriser l'image de cette pratique sportive importante à AUBERVILLIERS. Dans ces conditions, les sociétés FEDERAL EXPRESS et BNP PARIBAS, deux des parrains qui accompagnent traditionnellement la FFT sur les tournois, initiatives et événements importants concernant ce sport, se proposent d'apporter au CMA les financements nécessaires de deux courts de tennis. Ce financement interviendrait dans le cadre de conventions de parrainages sportifs qui prévoiraient le montant des financements à apporter au club, les modalités de réalisation des travaux, de supervision technique par les services municipaux. Le financement permettrait la prise en charge intégrale de la réfection des sols de deux courts de tennis extérieur du stade André KARMAN, aucune dépense complémentaire ou résiduelle n'étant à mettre à la charge de la Commune ou du CMA TENNIS. En contrepartie, les conventions de parrainages prévoiront nécessairement les modalités de communications en direction des deux sociétés à l'origine du financement du projet (pose de marquages sur les revêtements de sol des courts, de bannières et panneaux, notamment) et de mise à disposition ponctuelle des installations sportives en direction des sociétés parraines.

Le projet est également élaboré avec le concours de l'Ambassade des Etats-Unis en France, intermédiaire et facilitateur des relations et de la communication autour de cet événement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion de deux conventions de parrainage sportif avec le CMA TENNIS, d'une part, avec la société FEDERAL EXPRESS, et d'autre part, avec la société BNP PARIBAS.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. **CECCOTTI-RICCI Roland**, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, M. **KADDOURI Nouredine**, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et ***Conseillers Municipaux délégués**,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme MERCADER Y PUIG Maria	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2016003

Signataire : ABW

OBJET : Accord de principe sur le projet de parrainage sportif dans le cadre du Tournoi International de tennis de Roland Garros entre le CMA TENNIS, la commune d'Aubervilliers et les sociétés FEDERAL EXPRESS et BNP PARIBAS

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention du 18 décembre 2015 portant partenariat triennal avec le CMA TENNIS ;

Considérant que le développement de l'enseignement et de la pratique du tennis tels que portés par le CMA TENNIS concourent aux objectifs de la Commune en matière d'éducation au sport et par le sport ;

Considérant que la Commune est propriétaire du Stade de tennis André KARMAN, mis à la disposition du CMA au titre du partenariat visé ci-dessus ;

Considérant que dans le cadre d'événements organisés par la Fédération Française de Tennis à l'occasion du tournoi international de tennis de Roland GARROS, les sociétés BNP PARIBAS et FEDERAL EXPRESS souhaitent chacune financer la réhabilitation d'un des deux courts de tennis extérieur du stade André KARMAN sous la forme d'une convention de parrainage ;

Considérant que ces travaux permettront l'organisation dans de bonnes conditions de divers événements sportifs et festifs en marge du tournoi international de Tennis de Roland GARROS et amélioreront également durablement les conditions de pratique du Tennis à AUBERVILLIERS, et faciliteront le déroulement des opérations de communication extérieure de la Commune ;

Considérant que la Fédération Française de Tennis et l'Ambassade des Etats-Unis en France soutiennent ce projet ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le principe de conclusion de deux conventions de parrainage sportif d'une durée de dix ans, à intervenir entre la Commune et le CMA Tennis d'une part, et les sociétés FEDERAL EXPRESS puis BNP PARIBAS d'autre part, afin d'apporter au CMA le financement nécessaire à la réhabilitation de deux courts de tennis extérieurs au stade André KARMAN, en contrepartie de l'apposition de marquages et logos en référence aux parrains ci-dessus, et de la mise à disposition ponctuelle des installations de tennis concernées pour l'organisation d'évènements sportifs d'entreprise.


L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 25/03/2016
Publié le : 25/03/2016
Certifié exécutoire le : 25/03/2016


L'adjoint délégué
Anthony DAGUET